



Cfdt:

BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



ESTELLE
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPAROMY

06 65 88 39 95



BLANDINE
BRIENNE

06 64 01 37 33



GILLES
BEDIN

06 62 81 82 84



FABIEN
RAYNALD



NATACHA
VIGIER

L'INFO
VRAIE!

Distinguer le vrai du faux



L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

HORAIRES DES AGENCES

Enquête « Pulse » prévue du 2 juin au 11 juin.

La CFDT vous invite fortement à y répondre !

07/06/2022

Vous faites partie du réseau d'agences ? Vous avez sans doute reçu un email de Willis Towers Watson vous invitant à donner votre avis sur la modification des horaires d'agences suite au déploiement du projet « Etre là pour nos clients ».

LA CFDT VOUS INCITE A Y RÉPONDRE !

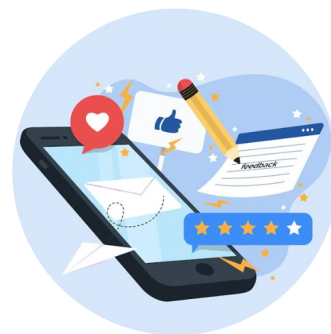
DES LA PRÉSENTATION DU PROJET « ETRE LÀ POUR NOS CLIENTS », LA CFDT S'EST OPPOSÉE À SA MISE EN PLACE !

En quoi le fait de réduire le rythme hebdomadaire des agences pouvait vous aider à faire face à une charge de travail grandissante ?

En quoi le fait de mettre fin au forfait jours des cadres de certaines agences pouvait avoir un impact positif sur la satisfaction des clients ?

Cette rapide enquête vous permet de vous exprimer, sur l'impact véritable des nouveaux horaires d'agences, sur votre quotidien.

Et notamment sur l'intérêt des horaires « nocturnes » des jeudi ou de la plage « de midi » du samedi.



Suite aux nombreuses interventions de la CFDT en Région et au Central, la Direction se dit « ouverte » à proposer d'éventuels aménagements.

La CFDT sera vigilante ! Si les horaires du jeudi ou du samedi peuvent être changés, cela ne doit pas être un prétexte pour changer les typologies d'agences, en réduisant une nouvelle fois leur rythme d'ouverture hebdomadaire.

LA CFDT DEMANDE :

- Le retour à des horaires de travail qui vous permettraient de trouver un meilleur équilibre vie privé/vie pro.
- La fin des heures supplémentaires non déclarées et la fin du travail dissimulé.
- Le retour du forfait pour les cadres de TOUTES les agences qui le souhaitent.



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mél personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

☐ Salarié de droit privé

☐ Agent de droit public

☐ Demandeur d'emploi

☐ Retraité

☐ Indépendant

☐ Autre :

Salarié du privé

☐ Ouvrier

☐ Employé

☐ Technicien

☐ Cadre

☐ Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

☐ État

☐ Territoriale

☐ Hospitalière

Catégorie

☐ A ☐ B ☐ C

Statut de l'agent

☐ Titulaire

☐ Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

☐ Complet

☐ Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette Imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\,000\text{ €} / 12 = 1\,000\text{ €} \times 0,75\% = 7,5\text{ €}$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat (à compléter par le syndicat)	Type de paiement
	Récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
------------------------	---------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à :

Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR